

## Les ensembles décoratifs en droit

La notion d'ensemble décoratif à laquelle se rapporte cette étude renvoie à la cohérence d'ensemble que forment un immeuble patrimonial et les éléments mobiliers décoratifs qui lui sont associés.

Le droit du patrimoine culturel a longtemps ignoré l'existence des ensembles décoratifs privilégiant au contraire la protection *ut singuli* du meuble ou de l'immeuble patrimonial. Cette singulière absence justifiait ainsi le démembrement d'ensembles aux dépens de leur valeur historique ou artistique.

Si la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine introduit une protection relative des ensembles décoratifs, il était nécessaire de faire un point sur ce « serpent de mer » du droit du patrimoine culturel. L'étude de cet objet sollicite en effet des notions juridiques structurantes (l'immeuble par destination, le droit de propriété, les rapports d'affectation entre les biens, etc.) et soulève des interrogations sur les orientations et les limites de la protection patrimoniale.

*Inès Lamouri* est doctorante en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Elle prépare une thèse sur le « patrimoine culturel de l'État » sous la direction des Professeurs Norbert Foulquier et Noé Wagener. Son mémoire de master 2 sur la protection des ensembles décoratifs a obtenu le prix Pierre-Laurent Frier délivré par l'association Patrimoine Environnement le 30 octobre 2017.

Collection Droit du patrimoine culturel et naturel

Encre : Vincent CORNU

Inès Lamouri

Les ensembles décoratifs en droit

Inès Lamouri

## Les ensembles décoratifs en droit

*Enjeux juridiques de la protection patrimoniale des meubles et des immeubles formant une cohérence d'ensemble*

Collection Droit du patrimoine culturel et naturel

18,50 €

ISBN : 978-2-343-14989-9



9 782343 149899



L'Harmattan

